



PROGRAMME  
EUROPE,  
STRATÉGIE &  
SÉCURITÉ

# L'ARMÉE EUROPÉENNE : IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ OU COMMODE REPOUSSOIR ?

Frédéric Mauro / Avocat au barreau de Bruxelles,  
chercheur associé à l'IRIS

Juillet 2024



## PRÉSENTATION DE L'AUTEUR



**Frédéric Mauro** / Avocat au barreau de Bruxelles,  
chercheur associé à l'IRIS

Frédéric Mauro est chercheur associé à l'IRIS, avocat au barreau de Bruxelles, spécialiste des questions de défense européenne. Il est l'auteur de plusieurs rapports pour la Commission européenne et le Parlement européen, dont le futur de la recherche de défense européenne, la coopération structurée permanente, le Livre blanc de défense européen et la planification de défense.

---



PROGRAMME  
**EUROPE,  
STRATÉGIE &  
SÉCURITÉ**

Le programme Europe, Stratégie, Sécurité s'attache à décrypter les mutations de l'Europe et de son environnement régional sur le plan politique et stratégique. Reconnu pour son expertise tant au niveau national qu'international, l'IRIS est partenaire et coordinateur de projets internationaux avec les principaux centres de recherche en Europe, qui permettent à l'Institut de tisser des liens forts avec les décideurs

Les champs d'intervention de ce programme sont multiples : animation du débat stratégique ; réalisation d'études, rapports et notes de consultance ; organisation de conférences, colloques, séminaires ; formation sur mesure.

[iris-france.org](http://iris-france.org)



@InstitutIRIS



@InstitutIRIS



institut\_iris



IRIS



IRIS - Institut de relations internationales et stratégiques

La guerre d'agression déclenchée par le président de la Fédération de Russie le 22 février nous a fait prendre conscience que la paix en Europe n'était pas un « trésor acquis à tout jamais ». Moralement et juridiquement indéfendable elle, procède de la décision aventureuse d'un seul homme et pourrait conduire à terme la Russie dans l'une de ces impasses historiques dont elle a le secret pour s'enfermer d'elle-même.

Mais surtout, cette guerre fait chavirer l'idée d'un droit international pacificateur et consacre la guerre comme le moyen naturel de régler les différends entre nations. C'est l'exact opposé de la philosophie qui a présidé à la mise en place des Nations unies au lendemain de la Seconde Guerre mondiale par les puissances victorieuses et selon laquelle : « la guerre n'est pas un moyen judicieux de résoudre les conflits internationaux » (Dwight. D. Eisenhower).

Enfin, elle redistribue les cartes de la politique internationale. Une ligue des États illibéraux se consolide progressivement dont le ciment est le rejet de l'Occident. Ses leaders entretiennent leur peuple dans des rêves de puissance, ils leur fabriquent de faux souvenirs, entretiennent leurs vieilles plaies et les conduisent au délire des grandeurs ou à celui de la persécution. Ses membres sont bien connus. Ils ont pour leader incontestable la Chine, et regroupent autour d'elle la Russie, l'Iran et la Corée du Nord.

Une nouvelle guerre froide a donc commencé qui pourrait très bien être un avant-guerre. Mais cette guerre est bien différente de la précédente, car cette fois les colonialistes, les envahisseurs, les impérialistes et les ultraconservateurs sont du côté des ennemis de l'Occident. Elle est mondialisée et divise l'humanité au moment où les défis auxquels celle-ci est confrontée exigeraient une collaboration sans faille. De grands acteurs tels l'Inde, le Brésil, l'Arabie saoudite, l'Afrique du Sud, l'Indonésie, et même la Turquie, peu soucieux de venir au renfort d'un Occident auquel ils ne pardonnent ni ses fautes ni ses hypocrisies, attendent de choisir leur camp. Ce sont les *Swing States* géopolitiques qui peuvent faire basculer l'équilibre du monde.

## **POUR FAIRE FACE À UN ENNEMI COMMUN, L'IDÉE D'UNE ARMÉE EUROPÉENNE EST BIEN LA PLUS SIMPLE ET LA PLUS IMMÉDIATEMENT COMPRÉHENSIBLE PAR LES CITOYENS EUROPÉENS**

Dans ce contexte, les États européens ne peuvent pas rester spectateurs de leur propre destin et ils l'ont désormais bien compris. Un sursaut a eu lieu et plus de tabous sont tombés depuis 2022 que depuis les trois décennies qui nous séparent de la signature du traité de Maastricht et de l'évocation, pour la première fois, d'une « défense commune ».

La Commission européenne s'est progressivement emparée des sujets de recherche de défense, puis de politique industrielle de défense. Tout cela était impensable il y a encore dix ans. Une stratégie industrielle de défense a même été élaborée, et qui demande à être concrétisée par les instances qui sortiront des élections européennes de juin 2024.

Mais construire à plusieurs un avion de chasse ou un char de combat ne fait pas une défense commune. L'idée qui s'impose tout naturellement pour faire face à un ennemi commun, la plus simple et la plus immédiatement compréhensible par l'ensemble des citoyens européens, est bien celle d'une armée européenne, c'est-à-dire une armée dirigée par les Européens pour défendre le territoire de l'Europe et ses intérêts.

Qu'on l'appelle « armée » ou « défense » ou encore « autonomie stratégique » c'est bien de la même chose qu'il s'agit : la défense de l'Europe, par l'Europe et pour l'Europe. Car il n'y a aucune raison au monde que 450 millions d'Européens qui dépensent ensemble plus de 250 milliards d'euros par an pour leur défense craignent la Russie qui ne compte que 140 millions d'individus et dépense beaucoup moins pour sa défense, même s'il s'agit là d'une partie substantielle de ses richesses. Il est évident que l'Union ne peut rester un géant économique si elle dépend d'autres puissances pour sa protection ou pire, si elle est incapable de défendre son territoire et ses intérêts.

## **LES DÉFENSES NATIONALES DES ÉTATS MEMBRES SE SONT RABOUGRIES AU POINT DE DEVENIR QUASI-INSIGNIFIANTES ET LA COOPÉRATION INDUSTRIELLE NE SUFFIT PAS À FAIRE UNE DÉFENSE COMMUNE**

Cela est d'autant plus vrai que les défenses nationales de ses membres se sont rabougries au point de devenir quasi insignifiantes. Elles n'ont ni les volumes ni les réserves nécessaires pour soutenir une guerre de haute intensité. Faute d'une taille critique et d'un marché intérieur suffisant, leurs industries ont les pires difficultés à rester compétitives ; quant à leurs armées, elles ont soit des lacunes capacitaires criantes (cas britannique) soit une épaisseur insuffisante (cas français). On parle désormais pour les décrire d'armées « bonsaï ».

C'est pourquoi, bien conscient de l'impérieuse nécessité de s'unir, le mot d'armée européenne avait été prononcé par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, dans la foulée de l'invasion de la Crimée en 2014, puis par le Premier ministre hongrois, Viktor Orbán, en 2016, non sans arrière-pensées. Mais ce n'était qu'un mot.

En novembre 2018, le président de la République française, Emmanuel Macron, avait évoqué l'idée d'une « vraie armée européenne » et avait été suivi quelques jours plus tard par la chancelière allemande, Angela Merkel, qui avait appelé, devant le Parlement européen à Strasbourg, à « élaborer une vision nous permettant d'arriver un jour à une véritable armée européenne » en « complément à l'OTAN ». Le 22 janvier 2019, lors de la signature du nouveau traité franco-allemand à Aix-la-Chapelle, les deux leaders avaient réaffirmé cette perspective.

Au demeurant, sondage après sondage, les peuples européens plébiscitent l'idée d'une défense commune. Le dernier eurobaromètre de 2022 montrait que la grande majorité des citoyens de l'Union (81 %) étaient favorables à une politique de défense et de sécurité commune à tous les États membres, ce point de vue étant partagé par les deux tiers au moins des répondants dans chaque pays. En outre, 93 % estimaient que les États membres devraient agir conjointement lorsqu'il s'agit de défendre le territoire de l'Union et 85 % pensaient que la coopération en matière de défense au niveau de l'Union devrait être renforcée.

Lors de la conférence sur l'avenir de l'Europe, toujours en 2022, les nombreux citoyens participants ont réclamé une « armée commune à des fins d'autodéfense ». Enfin, un sondage Elabe de mai 2024 montrait encore récemment que 67 % des Français sont favorables à ce que l'Union européenne joue un plus grand rôle dans le domaine de la défense. Même s'agissant de la mutualisation de la dissuasion nucléaire française avec les autres pays de l'Union européenne, point sensible s'il en est, il est remarquable que 50 % des Français y soient favorables.

Mais paradoxalement, et malgré l'invasion de l'Ukraine par la Russie, plus aucun leader d'opinion européen en France ou ailleurs n'a repris l'idée de l'armée européenne. Le président Macron semble désormais hésiter et le Haut représentant de l'Union, Josep Borrell écrit dans la préface d'un ouvrage à paraître<sup>1</sup> que « renforcer la défense européenne ne signifie pas que nous serions sur le point de créer une armée européenne. La défense est et restera dans un avenir prévisible une compétence exclusive de nos États membres ».

Alors pourquoi ce recul et ces hésitations ? Les dirigeants des États membres seraient-ils comme l'orchestre du Titanic, préférant continuer à jouer la symphonie de la souveraineté sur le pont d'un navire qui fait eau de toutes parts, plutôt que de mettre les chaloupes à la mer ?

---

<sup>1</sup> Nicolas Gros-Verheyde, « La défense européenne à l'heure de la guerre en Ukraine. Des tabous tombent », Éd. du Villard, collection Manuel, 252 p.

## LES DIRIGEANTS EUROPÉENS PRÉFÈRENT CONTINUER À JOUER LA SYMPHONIE DE LA SOUVERAINETÉ ALORS QUE LE NAVIRE DE LA DÉFENSE EUROPÉENNE FAIT EAU DE TOUTES PARTS

La première raison pour laquelle l'idée d'une armée européenne a reculé dans les discours des dirigeants serait d'ordre « pragmatique » et tiendrait à la nécessité, face à une crise immédiate et contingente, de faire prévaloir l'urgence sur le long terme. En d'autres termes, face à l'agression russe, le plus important est bien de fournir des armes et des munitions aux Ukrainiens plutôt que de s'engager dans des débats théoriques sur un objectif de long terme. Mais pourquoi diable serions-nous incapables de faire les deux en même temps ? Ne peut-on à la fois agir pour le présent et penser le futur ?

La seconde raison est d'ordre idéologique. L'idée même d'une armée européenne irrite au plus haut point tous les eurosceptiques qui y voient une atteinte insupportable à la conception qu'ils se font de la souveraineté nationale. Or, dans la situation politique européenne actuelle marquée par le regain des idées nationalistes et le repli identitaire, porter l'idée d'une armée européenne est un combat difficile qui peut vite valoir à ceux qui le mènent le reproche de trahir les intérêts nationaux.

À cette première catégorie d'opposants de principe s'ajoutent tous ceux qui, nombreux encore, préfèrent abandonner la défense de l'Europe aux États-Unis ainsi que le reliquat des pacifistes qui, en dépit de tout, rejettent une quelconque militarisation de l'Union européenne.

Il faut encore leur ajouter la proportion, certes déclinante, mais toujours influente, de ceux qui se nomment eux-mêmes les « frugaux » et pour qui toute augmentation du budget européen serait insupportable, sauf à réduire d'autres dépenses, ce qui ne leur semble pas souhaitable non plus.

Enfin, parmi les opposants de principe, l'opposition constante des milieux dirigeants américains à l'idée d'une défense européenne a certainement pesé très lourd, et ce depuis très longtemps. Tous ces opposants ne changeront probablement jamais d'opinion et il serait vain de vouloir s'y essayer.

Il n'en va pas nécessairement de même pour les milieux les plus concernés par la défense, à savoir les industriels et les forces armées.

## LES CHOSES PEUVENT CHANGER TRÈS VITE À CONDITION D'Y METTRE LES MOYENS FINANCIERS ET D'EN AVOIR LA VOLONTÉ POLITIQUE

Beaucoup de grands industriels européens ont jusqu'à présent manifesté peu d'enthousiasme vis-à-vis de la construction européenne, surtout lorsqu'ils se retrouvaient vis-à-vis de leur propre État en position de monopoleur, situation qui comme on le sait est génératrice de rentes.

Certes, il est naturel – même si cela peut parfois se révéler dangereux - que les États confondent leurs intérêts avec ceux de leurs industriels de défense. C'est le cas depuis longtemps dans les États de l'Europe continentale qui font partie de l'accord-cadre sur la lettre d'intention (FA-LOI), à savoir la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Suède. Une telle symbiose s'est opérée entre les appareils étatiques et les industries de défense à tel point qu'il est difficile pour les premiers de sortir d'une approche transactionnelle et de faire prévaloir l'intérêt général européen sur leurs intérêts nationaux, c'est-à-dire ceux de leurs industriels.

Or, l'incitation de ces grands industriels à participer à des contrats de coopération est d'autant plus faible que la coopération est beaucoup plus compliquée à mettre en œuvre, surtout lorsqu'elle suppose un partage des responsabilités, qu'elle expose les industriels à des transferts non désirés de savoir-faire et enfin qu'elle pose les délicates questions des droits de propriété intellectuelle et de liberté d'exportation.

Néanmoins, ces industriels pourraient changer d'avis à condition que les perspectives en termes de débouchés soient supérieures au niveau européen qu'au niveau national, en d'autres termes qu'ils gagnent plus d'argent en coopérant grâce à un accroissement de la taille de leur marché qu'en restant sur leur marché national condamné à se réduire en volume et en qualité.

C'est ce qu'a bien compris la Commission européenne avec les différents programmes de recherche de défense qu'elle a lancés et en particulier le Fonds européen de défense. Elle a mis en place des mécanismes qui visent tout à la fois à effacer les surcoûts de la coopération et à impliquer les États dans des programmes dont ils ont réellement besoin. L'étude d'impact à mi-parcours reste encore à mener, mais il est malheureusement à craindre que les sommes consenties par les États qui ont réduit de moitié les propositions budgétaires initiales de la Commission (de 13 milliards à 8 milliards) se révèlent insuffisantes pour convaincre les industriels nationaux de s'engager corps et âme dans la coopération européenne. D'autant que les procédures mises en œuvre pour assurer une équitable « coopération transfrontière », autre nom de ce que l'on appelait autrefois le « juste retour industriel » ne soient tellement complexes qu'à la fin elles découragent les plus favorables à ce type de coopération.

C'est pourquoi la Commission européenne, à la demande même des États membres réunis au sommet de Versailles en mars 2022, s'est efforcée de mettre en place de nouveaux programmes qui visent cette fois à agir non plus seulement sur les industriels, mais directement sur les États en les incitant à acheter des équipements et des munitions en commun. Mais là encore, les propositions budgétaires de la Commission ont été réduites à la portion congrue, du fait des États membres qui n'acceptent la coopération européenne qu'à condition qu'elle bénéficie à leurs propres industriels. Nous en sommes là.

## **POUR LES ARMÉES, LA VRAIE QUESTION EST DE SAVOIR QUI COMMANDE, QUI DESSINE L'OUTIL DE DÉFENSE, QUI LE MET EN ŒUVRE ET QUI CONDUIT LES OPÉRATIONS**

Concernant les forces armées, le problème est à la fois plus simple et plus complexe que pour l'industrie. Il est plus simple, car les forces armées de tous les pays européens ont depuis longtemps appris à coopérer et à être « interopérables » au sein de l'alliance atlantique, alliance qui au demeurant pourrait devenir elle-même *de facto* une armée européenne si les dirigeants américains décidaient subitement de s'en retirer.

Mais que vaudrait la somme des armées européennes sans commandement capable de les unir et de les diriger et sans les catalyseurs stratégiques (défense sol-air, transport à longue distance, renseignement, planification opérationnelle, etc.) dont disposent les forces américaines ? Sans doute pas grand-chose.

D'autant plus que l'idée d'armée européenne suppose une intégration *a minima* des forces et donc une spécialisation des outils qui induit à son tour une interdépendance opérationnelle, ce dont les états-majors nationaux sont très peu friands pour de multiples raisons dont la plus forte est certainement l'absence de confiance réciproque des uns envers les autres.

En effet, sans intégration point d'armée européenne. Pour la réussir, il faudrait tout d'abord une planification de défense qui permette, en fonction des ambitions et des menaces de dessiner l'outil de défense désiré, outil de défense qui prendra nécessairement plusieurs décennies à construire compte tenu des spécificités propres à la fois à la recherche et à l'industrie de défense. On ne peut faire converger la définition des besoins opérationnels qui vont dessiner les outils militaires si on ne s'entend pas au préalable sur les missions assignées à cet outil : guerre expéditionnaire, défense conventionnelle, dissuasion nucléaire, liberté de passage dans les espaces communs, etc.



Il faut ensuite, pour qu'il y ait une armée européenne, une planification opérationnelle, c'est-à-dire un commandement unique avant la guerre et pendant la guerre. Quand on pense aux polémiques qui ont surgi tout récemment en France lorsque le porte-avions Charles de Gaulle a été placé pour quelques semaines sous commandement du quartier général de l'OTAN, force est de constater que nous en sommes loin. On peut certes dire que pour l'instant il y a bien un « commandant suprême des forces alliées » - le SACEUR. Mais celui-ci est Américain. De surcroît, son adjoint est britannique et fait partie d'un État qui ne fait plus partie de l'Union. S'il fallait que ce commandant soit européen, et qu'il dispose de véritables pouvoirs de commandement, la question de sa nationalité se poserait sans doute avec plus d'acuité.

Toutes ces questions qu'il faudrait résoudre ramènent à un point focal qui constitue un véritable nœud gordien que peu souhaitent évoquer et que personne n'ose trancher : qui décide ? Qui déciderait de dessiner l'outil de défense ? Qui déciderait de conduire les armées ? Qui déciderait d'engager le feu nucléaire si tant est que l'on veuille bien admettre, après la guerre en Ukraine, que la défense du territoire européen doit nécessairement intégrer la dimension nucléaire ?

## LA CONSTITUTION D'UNE ARMÉE EUROPÉENNE PREND LA FORME D'UNE ÉQUATION ASSEZ FACILE À RÉSOUDRE ... SUR LE PAPIER

Sur le papier, l'équation de la défense européenne, autre nom de l'armée européenne, est facile à poser. Elle n'a pas changé depuis la déclaration de Saint-Malo le 4 décembre 1998 entre Britanniques et Français : « Afin de pouvoir jouer tout son rôle sur la scène internationale (...) l'Union doit avoir des *capacités d'action autonome*, appuyées par une force militaire crédible, les *moyens d'y avoir recours* et la *volonté de le faire* afin d'agir dans les crises internationales ». Ce que l'on peut résumer sous la forme d'une multiplication : Défense européenne = Volonté politique X Aptitude à Décider X Capacités autonomes d'action.

Si l'un seulement de ces éléments est égal à zéro, le produit de cette équation sera lui aussi égal à zéro. Il est donc impératif de les réunir simultanément, car il ne servirait à rien de disposer d'une capacité autonome d'action sans la volonté de s'en servir ni les moyens de décider de son emploi. Il faut donc répondre à trois questions fondamentales : qui veut faire quoi (volonté politique), comment (aptitude à décider) et avec quels moyens (capacité d'action).

La vertu de cette équation est d'expliquer pourquoi vingt-quatre ans après la déclaration de Saint-Malo et le sommet d'Helsinki, treize ans après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'Union européenne ne dispose toujours pas d'une véritable politique de sécurité et de

défense lui permettant de gérer des crises dans son voisinage qui l'impactent directement, telles que la Syrie ou la Libye.

En effet, l'Union européenne s'est toujours concentrée sur la « capacité opérationnelle », dans toutes ses dimensions (industrielle, capacitaire, programmatique, institutionnelle) sans s'assurer que les États membres en avaient la volonté réelle et surtout sans résoudre l'épineuse question de l'aptitude à décider.

La difficulté vient du fait que cette équation est impossible à résoudre dans un cadre intergouvernemental, marqué par la prédominance des intérêts nationaux, car elle suppose l'abandon du droit de veto que confère l'unanimité et un partage des décisions jusqu'à présent inacceptable pour la majorité des États membres, au premier rang desquels la France.

Or, si l'armée européenne doit exister un jour ce ne sera pas en empilant des capacités communes, des forces d'intervention, des programmes capacitaires communs ou en faisant du mécano industriel entre grands groupes ni même en mettant en place des programmes complexes d'incitations à la coopération.

L'armée européenne verra le jour – ou pas - lorsque tout ou partie des États européens accepteront d'établir entre eux une authentique « coopération structurée permanente » dans le domaine de la défense, c'est-à-dire une « intégration » de leur force et de leur industrie, sous une autorité politique commune. Nul n'est besoin pour cela, de réaliser un État fédéral. Mais il nous faut à tout le moins une machine décisionnelle qui soit à la fois pérenne, légitime et efficace, c'est-à-dire capable de produire des ordres clairs dans une chaîne de commandement politico-militaire robuste.

Et c'est bien parce que les dirigeants européens ne veulent pas renoncer à ce qui leur reste de pouvoir dans le domaine de la défense que cette armée européenne n'est jamais évoquée par eux autrement que comme un repoussoir ou au mieux comme un inaccessible rêve. Au lieu de se poser la question de savoir si elle est souhaitable et nécessaire, ils écartent l'idée d'une armée européenne d'un revers de la main en disant qu'elle n'est pas possible.

Pourtant, l'intégration des forces européennes semble absolument indispensable si les Européens veulent – ou se retrouvent dans la nécessité de – être en état de se défendre par eux-mêmes en cas d'agression extérieure sous sanctuarisation nucléaire. Ce que la Russie a fait en Ukraine, elle pourrait très bien le refaire dans les pays baltes. D'autant que les dirigeants américains pourraient très bien dans un futur proche ne pas être aussi motivés à défendre l'Europe qu'ils l'ont été par le passé. Dans ces conditions, que faire ?

## LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ARMÉE EUROPÉENNE SUPPOSERAIT UN SAUT QUANTIQUE POLITIQUE QUE NOUS NE SOMMES PAS ENCORE PRÊTS À FRANCHIR MALGRÉ LA GRAVITÉ DE LA SITUATION

La voie d'une révision par les traités semble impossible, car elle requiert l'unanimité. De même que le passage à une « défense commune » qui est pourtant prévu par l'article 42.2 du Traité sur l'Union européenne, car là encore, cette déclaration qui ouvrirait toutes les possibilités, sans révision des traités, devrait se faire à l'unanimité. Cela rend pour l'instant peu crédible l'idée d'une « Union européenne de défense » telle qu'évoquée à maintes reprises par la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, ou même tout simplement un « marché unique de la défense » proposée par l'ancien président du conseil des ministres italien, Enrico Letta.

L'idée d'un « Eurogroupe de défense » avancée par le Sénat français en 2012, ou d'un « Conseil de sécurité européen » tel qu'évoqué par le président Macron et la chancelière Merkel au sommet de Meseberg en juin 2018 semble s'être évaporée tant les relations entre l'Allemagne et la France sont à un plus bas historique.

Il n'en reste pas moins que la France pourrait explorer d'autres voies possibles, en particulier avec l'Italie qui est son principal partenaire industriel dans le domaine de la défense. C'est ce que recommande, entre autres pistes, un récent rapport parlementaire des députés Louis Thériot et Jean-Charles Larsonneur. Pour l'instant il faut bien reconnaître que le traité de coopération renforcée dit traité du Quirinal, signé en novembre 2021, qui aurait pu ouvrir la voie à un rapprochement de type intégratif, n'a pas produit les fruits que l'on pouvait attendre.

Hormis l'Italie, le gouvernement français pourrait trouver avantage à se rapprocher des dirigeants polonais, baltes, nordiques, roumains et tchèques pour explorer l'idée d'une intégration plus importante de leurs forces armées, sur le modèle de ce que l'Allemagne avait tenté dans le cadre de l'OTAN en utilisant le concept de « Framework Nation concept » (nation-cadre) et qui semble, là aussi ne pas avoir produit de résultat tangible, faute d'intégration politique.

En l'absence d'initiative des États membres, il est probable que les instances européennes reprennent la main après les prochaines élections européennes. C'est d'ores et déjà ce qu'a fait le Parlement européen en votant des résolutions prévoyant la création d'un Commissaire européen à la défense qui pourrait être également le chef de l'Agence européenne de défense et disposer de certaines compétences en matière de politique de sécurité et de défense commune pour ce qui est des missions militaires non exécutives. Le risque est que cette sorte

de bricolage institutionnel n'alimente les fantasmes d'un fédéralisme caché et ne serve encore davantage à discréditer l'idée d'une armée européenne.

Cette armée européenne, si elle advient un jour, doit être décidée dans la clarté, avec le consentement des citoyens européens, qui y semblent y être favorables depuis longtemps, tant la nécessité de l'instrument est manifeste. Sa mise en œuvre nécessitera de passer d'une approche graduelle, petit pas par petit pas, faits dans l'urgence et dans la crise, à une approche plus réfléchie, plus structurante et plus permanente, un saut quantique.

# L'expertise stratégique en toute indépendance



PROGRAMME  
EUROPE,  
STRATÉGIE &  
SÉCURITÉ



2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60

[contact@iris-france.org](mailto:contact@iris-france.org)

[iris-france.org](http://iris-france.org)



L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'évènements.